
RAPPORT SOMMAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Je dépose à la Municipalité le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

Les états financiers de l'année fiscale 2015 ont été présentés en assemblée publique le 4 avril 2016.

Sommairement, on y constatait un surplus libre s'élevant à 540 649 \$, 11 220 \$ réservés pour fins de parc, 16 880 \$ au fonds de roulement, 58 311 \$ au réseau d'aqueduc et d'égout et 116 620 \$ pour la voirie. Pour l'année financière 2015, nous enregistrons un surplus de 237 450 \$. Ce surplus nous permet de faire face à des urgences ou à des interventions de développement qui permettent de réaliser des projets sans devoir emprunter. Jamais un Conseil municipal ne peut se permettre de déficit, c'est d'ailleurs la Loi qui lui dicte cette obligation.

Les actifs immobilisés atteignaient 8 979 271 \$ au 31 décembre 2015.

L'endettement à long terme de la municipalité s'élevait quant à lui à 2 383 600 \$. De ce montant, 733 595 \$ est remboursable par l'ensemble des contribuables (dont 192 235 \$ remboursé par le gouvernement du Québec pour des travaux que nous avons faits), 1 488 025 \$ au réseau d'aqueduc et d'égout (moins 412 946 \$ qui est remboursé par le gouvernement du Québec pour des travaux que nous avons faits), 218 221 \$ pour les nouveaux développements dont nous avons l'argent pour payer la dette à l'échéance et 33 120 \$ au fonds de roulement.

Le service de la dette en 2015 représente 11,19 % du budget total (si on enlève les subventions du gouvernement du Québec qui sont budgétées pour le remboursement de la dette de certains travaux, nous arrivons à 7,11 % du budget). Les prévisions budgétaires pour l'année 2016 sont de 3 363 370 \$ et nous pouvons espérer un surplus d'environ 75 000 \$.

Au cours de l'année financière 2016, une partie des surplus a été utilisée pour couvrir certains achats et travaux: 137 000 \$ pour du pavage, 20 000 \$ pour boucler le budget, 6 944 \$ pour changer des lampadaires, 36 200 \$ pour le changement d'une camionnette, 14 173 \$ pour refaire la toiture de la caserne, 16 278 \$ pour l'aménagement du parc de la rue Langlois et 16 790 \$ pour différents dons.

Je vous informe que le traitement de vos élus, salaires et allocations de dépenses confondus est de 18 408 \$ pour le maire et de 6 137 \$ pour les conseillers. Le maire ou son suppléant reçoit un montant de 140, 34 \$ à titre de compensation pour une participation à une séance du Conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette.

Voilà la situation financière de notre Municipalité. C'est avec fierté que votre Conseil municipal vous présente ce portrait de notre réalité financière en cette fin d'année 2016. Je tiens à remercier tous les employés et les membres du Conseil pour le beau travail accompli.

Francis St-Pierre, maire
Le 7 novembre 2016